

L'an deux mille huit et le dixième jour du mois de mars, s'est tenue dans la salle des fêtes de la ville de Doumaintang conformément à l'article 19 du décret n°98/531 du 23 Août 1995 portant régime des forêts, la réunion de sensibilisation des autorités administratives et sites locaux en vue du classement de la forêt communale de Doumaintang.

Les objectifs visés par cette réunion étaient :

- de sensibiliser les autorités administratives et sites locaux sur le projet de classement d'une portion de forêt du domaine national pour le compte de la Commune de Doumaintang ;
- de définir le principe de participation des populations dans le processus d'aménagement de la Forêt Communale ;
- de préciser les étapes suivantes de la procédure de classement ;
- d'adopter le programme des réunions de sensibilisation des associations locales.

La réunion a été présidée par Monsieur NGAM MBOUE Eric, premier Adjoint préfectoral représentant le Préfet du département du Haut-Nyong empêché et Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune en exercice le territorial. Étaient présents à cette rencontre, tous les membres prévus dans la procédure de classement conformément à l'article 20 du décret n°98/531 du 23 Août 1995 fixant régime des Forêts à exploiter :

- Le Délégué Départemental M/NEPA
- Le Délégué Départemental M/NDAF
- Le Délégué Départemental M/SADER
- Le Délégué Départemental M/SAD

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE SENSIBILISATION DES AUTORITES ADMINISTRATIVES ET LOCALES POUR LE CLASSEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE DOUMAITANG

- Le Chef de District de Doumaintang
- Le Commissaire spécial de Police d'Abong-Mbang
- Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie d'Abong-Mbang
- Le Chef de Poste Forestier de Doumaintang
- Le Commandant de Brigade Gendarmerie de Doumaintang
- Le Représentant du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)
- Les religieux
- Les sites locaux

DOUMAITANG, LE 11 Mars 2009

Les travaux ont démarré à 12h 30min par la présentation de l'ordre du jour faite par Monsieur ZENGOUM Dieudonné, agent communal de la Commune de Doumaintang.

Après l'exécution de l'hymne national, la parole a été donnée à Monsieur le Maire de la Commune de Doumaintang qui a exposé la situation à tous les participants et a présenté les objectifs du projet de classement de la forêt pour le compte de la commune concernée. A ce sujet, il a rappelé aux participants le classement de cette forêt visé à :

- a) gérer durablement les ressources forestières ;
- a) renforcer les capacités locales dans le domaine forestier notamment parmi les plus pauvres du Cameroun afin d'améliorer les conditions de vie des populations et donc de lutter contre la pauvreté ;
- a) générer les emplois pour les jeunes ruraux ;
- a) participer à la lutte contre l'émigration forcée des ruraux et le braconnage ;
- a) préserver les droits d'accès des populations riveraines.

L'an deux mille huit et le onzième jour du mois de mars, s'est tenue dans la salle des fêtes de la ville de Doumaintang, conformément à l'article 19 du décret n°95/531 du 23 Août 1995 portant régime des forêts, la réunion de sensibilisation des autorités administratives et élites locales en vue du classement de la forêt communale de Doumaintang.

Les objectifs visés par cette réunion étaient :

- de sensibiliser les autorités administratives et élites locales sur le projet de classement d'une portion de forêt du domaine national pour le compte de la Commune de Doumaintang ;
- de définir le principe de participation des populations dans le processus d'aménagement de la Forêt Communale ;
- de préciser les étapes suivantes de la procédure de classement ;
- d'élaborer le programme des réunions de sensibilisation des populations locales.

La réunion a été présidée par Monsieur NKAM MBOUE Eric, premier Adjoint préfectoral représentant le Préfet du département du Haut-Nyong empêché et Monsieur le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune en assurait le secrétariat. Etaient présents à cette rencontre, tous les membres prévus dans la procédure de classement, conformément à l'article 20 du décret n°95/531 du 23 Août 1995 fixant régime des Forêts à savoir :

- Le Délégué Départemental MINEPIA
- Le Délégué Départemental MINDAF
- Le Délégué Départemental MINADER
- Le Délégué Départemental MINEP
- Le Maire de la Commune de Doumaintang
- Les Chefs Traditionnels de 2^e et 3^e degré

Les personnalités suivantes étaient également invitées

- Le Chef de District de Doumaintang
- Le Commissaire spécial de Police d'Abong-Mbang
- Le Commandant de Compagnie de Gendarmerie d'Abong-Mbang
- Le Chef de Poste Forestier de Doumaintang
- Le Commandant de Brigade Gendarmerie de Doumaintang
- Le Représentant du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC)
- Les religieux
- Les élites locales

Les travaux ont démarré à 12h 35min par la présentation de l'ordre du jour faite par Monsieur ZENGOUEN Dieudonné, agent communal à la Commune de Doumaintang.

Après l'exécution de l'hymne national, la parole a été donnée à Monsieur le Maire de la Commune de Doumaintang qui a souhaité la bienvenue à tous les participants et a présenté les objectifs du projet de classement de la forêt pour le compte de la commune concernée. A ce sujet, il a rappelé que le classement de cette forêt visait à :

- gérer durablement les ressources naturelles,
- renforcer les capacités financières de la commune qui compte parmi les plus pauvres du Cameroun, afin d'améliorer les conditions de vie des populations et donc de lutter contre la pauvreté,
- générer les emplois pour les jeunes ruraux,
- participer à la lutte contre l'exploitation forestière illicite et le braconnage,
- préserver les droits d'usage des populations riveraines.

Après le Maire la parole est revenue à monsieur le préfet du Haut-Nyong qui a tout d'abord remercié le Maire de la Commune de Doumaintang pour ses souhaits de bienvenue à lui adresser, ainsi qu'à la Délégation qui l'accompagnait. Il a loué l'initiative/l'action du gouvernement du Renouveau ainsi que celui qui l'incarne pour la décentralisation de la gestion des ressources naturelles aux collectivités locales, à travers la réservation des espaces forestiers en faveur de certaines communes. En plus de la redevance forestière annuelle, les communes une fois de plus, disposent d'un outil et d'une source de revenus leur permettant de mieux lutter contre la pauvreté en milieu rural. Il a également salué l'initiative de la Commune de Doumaintang qui s'est engagée dans le processus de la foresterie communale à travers le classement de sa forêt. M. le Préfet a d'ailleurs demandé aux autorités et élites locales d'accompagner l'exécutif communal dans ce projet de classement. Après avoir présenté la Délégation qui l'accompagnait, il a fait un bref rappel des objectifs de la réunion et a ouvert la séance de travail.

Monsieur le Délégué régional des Forêts et de la Faune de l'Est, empêché et représenté par Monsieur ONTCHA MPELE Thierry, Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Haut-Nyong pour la circonstance a ensuite, dans un bref exposé rappelé le cadre législatif et institutionnel des Forêts Communales au Cameroun. Il a également rappelé les étapes déjà parcourues dans le processus de classement de la Forêt Communale de Doumaintang ; notamment la préparation de la Note technique et l'obtention de l'Avis au Public le 21 octobre 2008. Il a également présenté les étapes suivantes du classement en insistant sur l'étape de la réunion de sensibilisation des populations riveraines, le rôle des populations et élites dans cette étape et les objectifs de la Commission Départementale de Classement. Le Délégué a également rappelé aux élites et aux populations que des restrictions sont inévitables en cas de classement ; il a notamment parlé de l'interdiction des activités agricoles dans la zone en cours de classement.

Nous avons ensuite suivi un exposé de Monsieur le Chef d'Antenne Régionale du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) sur le rôle du Centre Technique de la Forêt Communale qui est d'apporter un appui technique, et accompagner celles des communes qui le désirent dans toutes les étapes du processus de classement et d'aménagement de leurs forêts à savoir les différentes réunions d'information et sensibilisations, l'élaboration du plan d'aménagement avec les délimitations des forêts classées, les études socio-économiques, les inventaires multi ressources, les études d'impact environnementale etc.

A ce sujet, il a rappelé que le classement de la forêt ne donnait pas accès à l'exploitation immédiate car tous les travaux d'aménagement doivent être réalisés avant la signature du premier certificat d'exploitation. Il a donc conclu en disant que le processus était long et coûteux.

A la suite de Monsieur le Chef d'Antenne Régionale CTFC-Est, il y a eu une intervention de Monsieur le Point Focal des Forêts Communales au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) qui a axé son propos sur les causes de rejet des dossiers au MINFOF et au Premier Ministère ; il a cité :

- l'absence de cartes légalisées par les services locaux et régionaux des Domaines,
- l'incohérence entre les procès verbaux (PV) des réunions et les prescriptions légales sur le déroulement des réunions et le contenu des PV,
- l'absence des demandes des Maires dans le dossier de classement etc.

Il est ensuite revenu sur les objectifs spécifiques de la réunion en cours en précisant qu'il s'agissait :

- d'informer les autorités et élites locales sur le projet de classement ;
- d'expliquer le principe de participation des populations locales dans le classement ;
- de présenter le schéma Directeur du processus de classement des Forêts Communales ;
- de préparer un plan de travail pour la commission départementale de classement.

Il a enfin rappelé que dans l'implication des populations riveraines, il fallait prévoir la mise en place des Comités Paysans-Forêt (CPF) qui servirait d'interface entre les populations et la Commune qui prend ici la posture de Gestionnaire Forestier.

Après cette intervention, la parole est revenue à Monsieur le Préfet du département du Haut-Nyong qui a ouvert la séance de questions/ réponses. Cet échange a permis de noter les observations et les préoccupations suivantes :

M. ZEMENGUE Darius, Chef du village SEGUELENDOM a posé la question de savoir quels sont les sacrifices (restrictions) aux quels les populations doivent s'attendre dans le cadre de ce projet.

M. BAGABAGA Achille, Enseignant, Elite de Doumaintang a demandé à savoir pourquoi on parlait déjà d'une superficie alors qu'on nous a dit que la délimitation n'est pas encore faite.

M. DAMBIE Venant, Délégué Départemental MINADER et Elite de Doumaintang a demandé si la commune visiblement très pauvre pourra financer les travaux d'aménagement qu'on nous annonce très coûteux.

M. NDJOUME FANDA Jean-Marie, Conseiller Municipal du village Kongsimbang a demandé pourquoi on n'a pas commencé les réunions de classement par les réunions de sensibilisation des populations qui ont des projets agricoles dans la zone en projet de classement.

Pour répondre à cette première série de questions, la parole a été donnée à Monsieur le Point Focal des Forêts Communales au Ministère des Forêts et de la Faune, qui a expliqué en disant que :

les sacrifices que les populations peuvent faire sont de plusieurs ordres : il a cité le temps consacré aux réunions, les restrictions légales dans la zone à classer entre autre l'interdiction des pratiques agricoles, la règlementation des pratiques de chasse et des autres usages de la forêt. Il a ensuite lu le texte du plan de zonage qui définit le domaine forestier permanent et non permanent pour mieux étayer sa réponse.

Le Point Focal a ensuite continué sur la question de M. NDJOUME, en disant que l'organisation des réunions de classement suivait une procédure légale que nous ne pouvons pas changer. Il a rappelé les dispositions du canevas de classement et a demandé aux populations de soulever leurs préoccupations et pas de s'opposer au projet.

M. le Délégué Départemental du MINADER, a ensuite complété sur la question des espaces agricoles en disant que les projets de classement réservent toujours un espace pour les activités agricoles des riverains. Il a toutefois précisé que les plantation de cultures perennes (cacao, café, palmier à huile...) qui se trouveraient dans la zone du projet pourraient faire l'objet de dédommagement ou d'enclaves.

Après cette réponse, la parole est revenue à Monsieur le Chef d'Antenne Régionale CTFC-Est qui a redéfini le CTFC et le programme à travers le quel il intervient le Programme d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Communales du Cameroun (PAF2C). Il a rappelé que ce programme appuyait les Communes aussi bien techniquement que financièrement dans le processus de classement, l'aménagement et le suivi des activités d'exploitation des Forêts Communales. Il a notamment cité la prise en charge de certains coûts d'organisation des réunions de classement, le financement d'un pourcentage très important des travaux d'aménagement (inventaires forestiers et études socioéconomiques et rédaction des plans d'aménagement).

A la suite du Chef d'Antenne Régionale CTFC-Est, M. le Maire de la Commune de Doumaintang a pris la parole pour préciser que ce projet n'aurait pas vu le jour n'eut été l'appui des partenaires au développement qui aident déjà suffisamment la Commune et qui accompagne la Commune dans la recherche d'autres partenaires comme le FEICOM et le DED pour ne citer que ceux-là.

Monsieur le Préfet du département du Haut-Nyong a tenu lui aussi à encourager et à remercier les Programmes de Développement comme le PAF2C et l'ONG Plan International pour l'appui apporté aux Communes à l'Est, appui sans le quel bon nombre de projets de développement n'auraient décollé à ce jour.

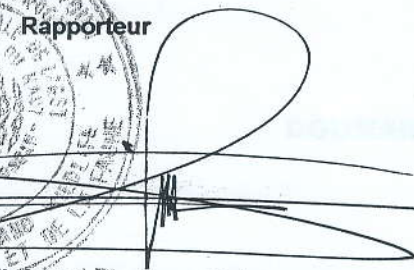
A la suite de ces éclaircissements, la 2^e série de questions concernait les préoccupations suivantes :

M. NDJOUME FANDA Jean-Marie, Conseiller Municipal du village Kongsimbang, intervient pour remercier le Délégué Départemental du MINADER pour ses éclaircissements sur le volet agricole, car a-t-il dit la réponse du Délégué est venue refaire le moral des populations qui pensaient qu'on ne prendra pas en compte leurs plantations.

Au terme de ce débat, Monsieur le Préfet a repris la parole pour clôturer la réunion. Il remercie les participants venus massivement, signe qui témoigne de l'intérêt qu'ils ont et de leur engagement au processus de classement de la Forêt Communale de Doumaintang. Il leur recommande d'ailleurs de répercuter l'information dans leurs villages respectifs sans toutefois la déformer. Il a également remercié le Maire de la Commune de Doumaintang mais aussi les partenaires au développement pour leur appui sans cesse renouvelé auprès des Communes.

La réunion a pris fin à 14h 10min par l'exécution du refrain de l'hymne national.

Lu et approuvé

Le Délégué Départemental Forêts et Faune du Haut-Nyong
Rapporteur

Bertrand Thierry ONTCHA MPELE
Ingenieur des Eaux et Forêts

Le Préfet du Département du Haut-Nyong,
Président de séance

Pour le Préfet et
Par Délégation
Adjoint,

Mbou Eric Dany
ADMINISTRATEUR CIVIL